

lames de Tignish en 1889. L'année dernière, il a dit qu'il n'en savait absolument rien.

Il ne savait pas que M. Thomas Bernard avait été nommé inspecteur des travaux. Il dit qu'en temps opportun, un fonctionnaire du gouvernement serait nommé pour surveiller les travaux, alors que, dans ce temps-là, M. Bernard était chargé de cette besogne. J'ai fait mon interpellation le 10 avril et, le 12, le ministre a fait ces remarques. Je sais que les travaux ont été commencés en mars ou dans les premiers jours d'avril. J'espère que ces documents seront produits en temps convenable, pour que la chambre puisse connaître tous les faits.

La motion est adoptée.

QUAI DE KAMOURASKA.

M. DESSAINT demande, —

Copie des comptes en rapport avec la construction d'un quai à Kamouraska, dans la province de Québec, produits dans le cours de l'année 1889.

M. l'Orateur, avant de placer cette motion entre vos mains, je désire faire quelques observations à l'appui. Ce n'est pas une déclaration de guerre que je viens faire au gouvernement, et je suis certain qu'il prendra en bonne part les quelques remarques que je vais faire.

En 1886, je crois, le gouvernement fédéral, à la demande de M. Blondeau, mon prédécesseur, a ordonné la construction d'un quai à Kamouraska. En ordonnant la construction de ce quai, le gouvernement a cru naturellement qu'il était nécessaire, indispensable, et je dois déclarer que lorsque mon prédécesseur a fait cette demande, il l'a faite non seulement dans l'intérêt de son comté, mais dans l'intérêt du public en général. Aussi, loin de blâmer le gouvernement d'avoir pris action dans cette circonstance, je crois qu'il mérite plutôt des félicitations.

Dans l'automne de 1886, le gouvernement a fait exécuter certains travaux, mais malheureusement à une époque trop avancée de la saison, car les travaux n'ont pu être parachevés, et la glace les a en partie démolis dans le cours de l'hiver.

La conséquence a été que de 1886 à 1889 nous sommes restés sans aucun quai. On a été obligé de démolir le nouveau quai et de mettre le bois sur l'ancien. Ainsi pendant trois ans nous avons été dans une position bien pire qu'apparavant. L'ancien quai était encombré de pièces de bois provenant de la démolition du quai commencé par le gouvernement, et la pierre qui avait servi à remplir ce quai était restée sur la place, de sorte qu'au bout du quai Taché se trouvait une immense digue de roche de huit à 10 pieds de hauteur sur une longueur de plus de 100 pieds. Ces embarras rendaient l'abordage du quai à peu près impossible et mettait le havre dans un état des plus dangereux pour la navigation.

En effet, plusieurs vaisseaux, dans les tempêtes d'automne, sont venus se jeter sur cette digue de roches et ont éprouvé des dommages plus ou moins considérables.

Dans le mois de novembre 1888, je crois, trois navigateurs y ont fait naufrage et ont failli y perdre la vie. Le capitaine Bélanger, son frère, et un matelot ont failli y perdre la vie. En débarquant de leur goëlette à terre avec leur chaloupe de bord, — c'était pendant une nuit noire, — leur chaloupe a chaviré sur ce récif et ils n'ont pu gagner terre qu'à la nage et entraînés par les vagues qui les poussaient vers la plage. Malheur.

M. PERRY.

reusement pour le gouvernement, c'était trois de ses amis politiques qui ont failli perdre la vie, grâce à l'imprévoyance et à la négligence du gouvernement, mais heureusement pour eux, c'est la Providence qui les a sauvés.

J'ai cru de mon devoir, comme représentant du comté de Kamouraska, de porter ces faits à la connaissance du ministre des Travaux Publics. Je dois dire à sa louange, qu'après lui avoir représenté les faits, l'honorable ministre les a pris en considération et y a fait droit comme c'était son devoir de le faire. Je ne me suis pas adressé à lui pour demander une faveur. Je n'y avais aucun droit, car je ne suis pas un partisan du gouvernement, mais j'ai parlé dans l'intérêt public. L'année dernière, l'honorable ministre a ordonné de nouveaux travaux; une partie des travaux en contemplation ont été exécutés, et je dois dire que cette fois, ils ont été faits d'une manière pratique et que l'ouvrage correspond au besoin de la situation. Mais ce n'est pas tout; on n'a fait qu'un commencement de quai. Le quai que l'on avait en contemplation devait avoir deux cents pieds de longueur et se terminer en forme de "T." Eh bien! la partie qui est faite maintenant peut avoir environ cent pieds de longueur et le quai tel que projeté doit avoir au moins deux cents pieds. Je n'ai aucun doute que eu égard aux circonstances et aux besoins de la navigation dans cette localité, l'honorable ministre des Travaux Publics prendra de nouveau cette question en sa sérieuse considération et fera compléter les travaux projetés suivant les plans fournis par le département.

Je suis d'autant plus autorisé à faire cette demande maintenant que le projet du gouvernement était de faire les travaux comme je l'ai dit il y a un instant. Quand le gouvernement a jugé à propos d'ordonner la construction de ces travaux, ce n'était pas sans besoin, car il se fait réellement un commerce considérable à Kamouraska. La navigation s'ouvre très à bonne heure chez nous, et plusieurs jours avant qu'elle ne soit ouverte à Québec, nous avons de douze à quinze goëlettes dans notre port. Le comté de Kamouraska est un comté essentiellement agricole, qui produit en abondance le foin, l'avoine et autres grains qu'il échange avec les habitants du comté de Charlevoix pour du bois de corde, dont ceux-ci font leur principal commerce. Tous les ans il se fait un commerce considérable entre la rive nord et la rive sud, et j'oserais dire que le havre de Kamouraska est non seulement un havre de refuge pour la navigation intérieure, mais que c'est peut-être le havre le plus important au point de vue du commerce local dans le bas du fleuve, à part celui de Fraserville.

Dans ces circonstances, je dis que le gouvernement a raison de continuer les travaux commencés, et j'ajouterai qu'il devrait faire faire ces travaux par contrat, et non à la journée, comme ils ont été faits par le passé. Je suis convaincu, et je crois que l'honorable ministre des travaux publics qui a plus d'expérience que moi, en semblable matière, l'admettra, que si ces travaux étaient faits par contrat le gouvernement économiserait près de cinquante pour cent.

Je crois que dans une circonstance comme celle-ci, le gouvernement favoriserait la navigation intérieure en complétant ces travaux. Il n'y a pas que le commerce océanique que nous devons protéger; nous devons aussi encourager la navigation intérieure et protéger les